

Heure d'information syndicale – lundi 3 mars 2008

Suite à notre première heure d'information syndicale de l'année 2008, où la parole a été donnée aux personnels du rectorat, un constat s'impose : l'information interne est confuse, voire absente. A tel point que lorsque la discussion a abordé les obligations de service et l'organisation du travail, bien qu'en possession de la note du secrétariat général, les interprétations furent nombreuses. Nos collègues ne comprennent pas pourquoi la CCPR n'est plus consultée (ou même informée) lors des changements importants affectant l'organisation des services académiques. C'est la raison pour laquelle, le SGPEN-CGTR demandera à ce qu'une délégation soit prochainement reçue en audience par M. le Secrétaire Général afin de donner des éclaircissements sur les points qui ont été débattus aujourd'hui.

1/ L'évaluation-notation

Alors que la notation a été remise en cause aussi bien par les organisations syndicales que par les pouvoirs publics, M. le Secrétaire Général peut-il nous affirmer que celle-ci disparaîtra lors de la prochaine campagne, à l'instar de ce qui se pratique déjà dans d'autres académies ?

L'harmonisation mécanique pratiquée par la commission d'harmonisation au sein de l'académie est-elle légale ? Est-ce vraiment respecter l'esprit de la Loi (ici, un décret...) que de primer systématiquement l'ancienneté par rapport à l'évaluation du notateur primaire ?

Enfin, la "pré-harmonisation" effectuée au Rectorat est vécue par les personnels du rectorat comme un facteur pénalisant par rapport à leurs collègues des EPLE et autres services de l'Education Nationale. En effet, nombreux sont ceux qui ont vu leur note harmonisée une première fois au sein du rectorat, puis une seconde au sein de la commission d'harmonisation. Cela fait beaucoup pour un seul fonctionnaire !

2/ Congés, horaires de travail, ARTT

Tout d'abord, la note parue pendant la fermeture annuelle du rectorat (le 21 décembre 2007 !) pour entrer en vigueur quelques jours plus tard, toujours durant la fermeture annuelle (le 1^{er} janvier 2008 !), en dit long sur la qualité managériale de la direction du rectorat...

Ensuite, elle amène un certain nombre de questions qui ont été évoqués par les collègues et que nous listons pêle-mêle :

- Quand doit-on commencer et terminer notre service ?
- Combien de temps dure la pause ? Est-elle comprise dans la durée de travail ?
- Les personnels *badgent*, mais peuvent-ils récupérer leurs heures supplémentaires ?
- La *badgeuse* fonctionne-t-elle ?
- Comment les secrétaires ont-elles mis le nombre de jours de congés restant ? Peut-on le vérifier ?
- Peut-on déjà prendre des jours de RTT complémentaires ?

etc...

Enfin, encore une fois, les personnels du rectorat souhaiteraient être (mieux) informés lors des décisions modifiant l'organisation du rectorat. Est-ce trop demandé ?

3/ Contractuels & recrutements sans concours

Il semblerait qu'une campagne de recrutement sans concours **ait eu** lieu au niveau national. Qu'en est-il dans notre académie ?

L'administration peut proposer aux contractuels justifiant de 6 années d'exercice un CDI. M. le Recteur compte-t-il offrir cette possibilité aux contractuels oeuvrant dans notre académie depuis de nombreuses années ? **Dans ce cas, la rémunération sera-t-elle la même ? (c-a-d avec indexation et majoration)** et dans cette hypothèse, le fait de contracter un CDI permettra-t-il encore de bénéficier d'un plan d'intégration futur du type Loi Sapin ?

4/ IAT & IFTS

Le SGPEN-CGTR a toujours émis des doutes quant au choix de la modulation procédé par M. le Secrétaire Général, notamment sur les conséquences possibles au sein des services. Un certain nombre de personnels du rectorat regrettent que les chefs de service n'opèrent aucune publicité sur les résultats de cette modulation. Ces personnels estiment que, pour le bien de tous, ces modulations mériteraient d'être connues. Il apparaît normal que les modulateurs assument leurs choix afin d'éviter la course à l'indiscrétion, nuisible aussi bien à l'ambiance des services qu'à leur productivité.

5/ Les portes du rectorat

Les personnels du rectorat se plaignent des courses d'orientation devenues indispensables pour entrer et sortir du rectorat depuis maintenant plusieurs semaines. Les portes closes du sous-sol constituent un désagrément quotidien. Le temps perdu à les contourner sera-t-il pris en compte dans le calcul des RTT ?

Dans cette période où la règle est de « remettre le fonctionnaire au travail » est il normal de voir toute la journée des tos-vigiles à chaque portail du rectorat ?

Voici, en quelques lignes, retranscrite la discussion de cette trop courte **heure** syndicale. Les collègues absents peuvent naturellement apporter leur contribution sur le site www.sgpen-cgtr.com, rubrique "forum" (colonne de droite) ou en nous écrivant à sgpen.cgtr@ac-reunion.fr.

Patrick CORRE
David DELL'AQUILA
Chantal HUET